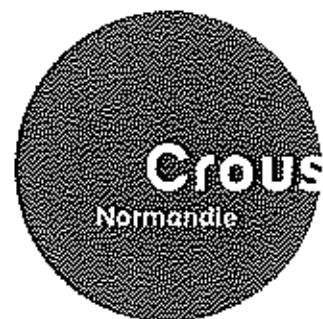




Compte-rendu des délibérations
et procès-verbal du
Conseil d'administration
du lundi 16 mars 2026



Compte-rendu des délibérations
et procès-verbal du
Conseil d'administration
du lundi 16 mars 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Compte-rendu des délibérations et procès-verbal
du conseil d'administration du lundi 16 mars 2026
(en présentiel)

Madame la rectrice souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs et félicite les nouveaux élus étudiants puis ouvre la séance de ce conseil d'administration à 10h01.

Monsieur Christian HAY, Directeur des affaires générales et juridiques du Crous Normandie, s'assure que le quorum est atteint et procède à la lecture des pouvoirs.

22 personnes sont présentes :

1. Madame la rectrice, Valérie CABUIL
2. Madame Carole ALEXANDRE
3. Monsieur Adrien MONCOMBLE
4. Monsieur François PESTEL
5. Monsieur Jérôme GUILLOTIN
6. Monsieur Emmanuel HEMERY (départ à 12h15 et donne une procuration à Monsieur Adrien MONCOMBLE)
7. Monsieur Julien SOREAU (départ à 11h58 et donne une procuration à Madame Hélène HOUISSE)
8. Madame Hélène HOUISSE
9. Madame Catherine BIHEL (départ à 12h45 et donne une procuration à Monsieur Jérôme GUILLOTIN)
10. Monsieur Luc VERDURE
11. Madame Emma FOURREAU (départ à 11h36 et donne une procuration à Monsieur Jérôme JOUIN-GUÉRARD)
12. Monsieur Jérôme JOUIN-GUÉRARD
13. Madame Corinne LAURENT
14. Madame Katy PADAR
15. Monsieur Stéphane LESUEUR
16. Monsieur Hassan EL ALLAM (départ à 12h36)
17. Monsieur Matéo MARTIN
18. Madame Patricia KUDADJE
19. Madame Jeslyne SARAVANABAVANANTHAN
20. Madame Maëlle CARON
21. Monsieur Loik VASSEAU

22. Monsieur Zachary GAUTIER

Les pouvoirs sont au nombre de 6 :

1. Monsieur Florent SAINT MARTIN donne pouvoir à Madame la rectrice
2. Monsieur Adrien NAIZET donne pouvoir à Madame la rectrice
3. Madame Julie BARENTON-GUILLAS donne pouvoir à Madame Carole ALEXANDRE
4. Madame Sophie SIMONNET donne pouvoir à Madame Carole ALEXANDRE
5. Monsieur Philippe LERAITRE donne pouvoir à Monsieur Adrien MONCOMBLE
6. Monsieur Mathys THOMAS donne pouvoir à Madame Maëlle CARON

Soit un total de 28 votants.

Les membres présents à titre consultatif sont au nombre de 15 :

1. Madame Christine LE NOAN
2. Monsieur Éric LOBSTEIN
3. Madame Florence OLIVIER
4. Madame Stéphanie LEBOUIS
5. Madame Françoise DUBOS
6. Madame Hadjria FATMI
7. Monsieur Alban PHILIPPE
8. Monsieur Christian HAY
9. Monsieur Sébastien HAAS
10. Madame Cécile JUAN
11. Madame Sandrine DUVAL
12. Madame Céline VION
13. Madame Arlette HAMOUI

Les absents : tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Madame la rectrice propose de passer au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

I – DÉLIBÉRATION N° 1 : Installation du conseil d'administration

Madame la rectrice procède à la lecture de l'arrêté rectoral qui décline la composition du conseil d'administration du Crous Normandie. La présente réunion vaut installation du nouveau conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Election du vice-président étudiant (VPE)

L'élection du vice-président étudiant est présentée par Monsieur HAY.

Il rappelle le rôle important de cette fonction. L'élection a lieu au début du mandat suite aux élections étudiantes qui se sont déroulées du 3 au 5 février 2026. Le vice-président étudiant est élu pour un mandat de deux ans et peut présider le conseil d'administration du Crous Normandie en cas d'absence de Madame la rectrice ou de son représentant.

Il est l'interface avec les autres élus étudiants et représente les étudiants dans l'établissement en participant notamment au développement de la vie étudiante, des conditions d'accueil et de restauration. L'élection a lieu à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur Loik VASSEAU, élu étudiant Bouge Ton Crous, se présente comme unique candidat à cette élection. Monsieur VASSEAU détaille oralement sa profession de foi (voir le document annexé).

La parole est donnée à Monsieur Hassan EL ALLAM, représentant des personnels SNPTES/ AI-UNSA, qui souhaite savoir de quel site est issu le suppléant de Monsieur VASSEAU.

Monsieur VASSEAU répond que son suppléant, Monsieur Mathys SAINTYVES, est de Rouen.

Monsieur EL ALLAM félicite Monsieur VASSEAU pour la présentation de sa profession de foi puis l'interroge sur la présence de professionnels de la santé lors des réunions étudiantes autour de la santé.

Monsieur VASSEAU répond qu'en tant que VPE et représentant de tous les étudiants, il travaillera en collaboration avec les autres élus étudiants sur les situations qui concernent tout le territoire normand.

Monsieur EL ALLAM souhaite connaître la période à laquelle Monsieur VASSEAU débutera sa tournée des sites.

Monsieur VASSEAU répond qu'il commencera sa tournée le plus rapidement possible et qu'il fera une immersion pendant une journée dans la peau d'un personnel du Crous.

Monsieur EL ALLAM l'interpelle sur le problème des pauses méridionales évoquées dans sa profession de foi qui ne dépendent pas des personnels du Crous mais des universités.

Monsieur VASSEAU répond qu'il souhaite collaborer également avec les universités pour étudier ces questions liées à la vie étudiante.

Madame la rectrice propose un vote à main levée, étant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat.

Monsieur JOUIN- GUÉRARD pense qu'il est préférable de faire le vote à bulletin secret.

Monsieur HAY redonne le nombre de procurations aux administrateurs et explique le déroulement du vote à bulletin secret.

Monsieur Loik VASSEAU est élu vice-président étudiant avec 22 voix pour, 4 votes blancs et 2 votes nuls.

DÉLIBÉRATION N°3 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2025

Aucune remarque n'est apportée par les membres du conseil d'administration.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2025 est soumis au vote.
Il est adopté à la majorité avec 19 voix pour et 9 abstentions.

II – ACTUALITÉS DU CROUS NORMANDIE

Madame Christine LE NOAN, Directrice générale du Crous Normandie, présente les actualités du Crous Normandie.

Un diaporama est partagé à l'écran avec les administrateurs.

➤ Elections étudiantes

Les élections étudiantes ont eu lieu du 3 au 5 février 2026. Madame LE NOAN partage les chiffres clés de cette élection :

- 100 959 électeurs
- 10 238 bulletins dans l'urne
- 9 982 suffrages exprimés
- Le taux de participation au Crous Normandie est de 10,14%, taux supérieur à la moyenne nationale (8,7%)
- 7 sièges à pourvoir pour les élus étudiants titulaires

➤ Lauréat du trophée de la nutrition durable 2026

Le Crous Normandie a reçu un trophée délivré par Bleu Blanc Coeur au salon international de l'agriculture le 23 février 2026. Il s'agit d'un label de qualité qui valorise les achats réalisés par le Crous Normandie qui sont des produits de qualité respectueux du bien être animal. La tournée a commencé à Rouen, elle s'est poursuivie à Caen, le Havre, Cherbourg et se finit à Alençon pour valoriser la restauration normande.

➤ Enquête nationale 2025

L'ensemble des étudiants ont été sondés pour apporter une appréciation qualitative sur la restauration de l'ensemble des Crous. Le Crous Normandie est premier dans le classement en restauration et deuxième en hébergement sur les 27 Crous.

Mme Le Noan remercie les équipes pour leur engagement et relève que ce classement traduit la reconnaissance des étudiants vis à vis du travail réalisé par les collègues.

➤ Résidence de la réussite

Cette résidence (Flaubert) est une résidence située à Mont Saint Aignan en partenariat avec l'université de Rouen Normandie, le Rectorat et une partie des établissements scolaires qui va accueillir une trentaine d'étudiants à la rentrée. Ces derniers vont bénéficier d'un tutorat, d'un accompagnement pour favoriser au mieux leurs conditions de réussite dans les études (étudiants en difficultés).

➤ La Bulle des saveurs

Le Crous a organisé un festival culinaire du 28 janvier au 4 février 2026 pendant une semaine qui s'est terminé par un petit concours pour les étudiants. Les produits locaux ont été mis en valeur ainsi que des recettes très simples à faire. Les étudiants étaient ravis. Il est prévu que ce festival soit renouvelé sur d'autres sites.

➤ Généralisation du repas à 1 €

Madame LE NOAN décrit le calendrier qui précède la mise en oeuvre de cette mesure le lundi 4 mai 2026 :

- Vendredi 16 janvier 2026 : annonce du 1er ministre
- Lundi 19 janvier 2026 : comité de direction extraordinaire pour commencer à réfléchir sur les actions à mener
- Mardi 20 janvier 2026 : rencontre avec les organisations syndicales et programmation d'une instance F3SCT
- Mercredi 11 mars 2026 : recensement des travaux envisagés transmis au Crous

La réflexion autour de cette mesure se fait en collaboration avec les personnels du Crous, en particulier de la restauration en mettant notamment en place des boîtes à idées. Les enjeux seront plus importants à la rentrée de septembre. L'objectif est d'anticiper les travaux et les investissements à faire pour accueillir les étudiants dans les meilleures conditions. Le Crous souhaite maintenir la qualité de l'offre de restauration et garantir les conditions de sécurité et de travail.

La parole est donnée à Madame Katy PADAR, représentante des personnels FO, qui souhaite connaître le nombre de postes qui sera attribué au Crous Normandie par l'Etat pour faire face à l'afflux d'étudiants suite à la généralisation du repas à 1 €.

Madame LE NOAN répond que pour le moment il n'y a pas d'information sur la ventilation des moyens humains et financiers par Crous.

Monsieur EL ALLAM demande si les critères des résidences de la réussite sont définis par l'université ou le Crous.

Madame LE NOAN répond que les résidences de la réussite sont décidées par les Crous et labellisées par le Crous. Les critères d'éligibilité ont été définis au niveau national en lien avec tous les Crous. Ce dispositif concerne les futurs étudiants en difficultés.

Monsieur EL ALLAM aimerait avoir davantage de précisions sur les difficultés en question.

Madame la rectrice donne la parole à Monsieur Alban PHILIPPE, directeur vie étudiante.

Monsieur PHILIPPE explique que les résidences de la réussite s'adresse aux futurs étudiants de première année dans l'enseignement supérieur qui présentent des fragilités. Par exemple, les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance ou des territoires ultra-marins, les jeunes issus des formations technologiques ou professionnelles qui intégreront des filières générales de l'enseignement supérieur (IUT). Ce sont des publics ciblés qui peuvent présenter des critères de fragilité. Il s'agit d'une mission d'accompagnement global. Monsieur EL ALLAM demande si ces étudiants seront encadrés par des professionnels de l'enseignement supérieur.

Madame LE NOAN répond qu'ils seront tutorés par des étudiants qui sont en 4ème ou 5ème année et en parallèle une personne sera recrutée pour coordonner l'équipe de tuteurs.

Monsieur EL ALLAM espère que les résidences de la réussite seront également déclinées à Caen.

Madame LE NOAN répond que si le dispositif fonctionne et dispose d'une labellisation, il sera décliné sur tout le territoire normand.

III – DÉLIBÉRATIONS 4 à 12

Délibération 4 : Commissions consultatives

Cette délibération est présentée par Monsieur Eric LOBSTEIN, Directeur adjoint du Crous Normandie.

Monsieur LOBSTEIN propose aux membres du conseil d'installer des commissions consultatives, de valider leur composition et fixer leur mission. Elles sont au nombre de 4 :

- Commission Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- Commission Attribution Aides Spécifiques
- Commission Qualité Vie Etudiante et de Campus : cette commission peut se réunir en sous-commissions dédiées comme « bien-être et qualité de vie des étudiants logés » et « alimentation saine et durable »
- Commission Culture ActionS

Chaque commission est présentée sous le même format : leurs objectifs, la présidence et sa constitution.

Monsieur Jérôme JOUIN-GUÉRARD, personnalité désignée par la rectrice, demande des précisions sur la mention « représentants des universités ».

Monsieur LOBSTEIN répond que la mention représentants « étudiants » des universités sera ajoutée à la délibération.

Plusieurs étudiants souhaitent intégrer la commission d'attribution des aides spécifiques.

Madame la rectrice propose aux élus étudiants de se concerter pour désigner les personnes qui se porteront volontaires pour siéger au sein de la commission d'attribution d'aides spécifiques.

Quatre élus étudiants sur la base du volontariat sont désignés en tant que membres siégeant dans cette commission. Il s'agit de Monsieur Zachary GAUTIER, Madame Patricia KUDADJE, Monsieur Matéo MARTIN et Madame Maëlle CARON.

Madame PADAR et Monsieur EL ALLAM se désolent de l'absence de représentants des personnels au sein des commissions consultatives.

Madame la rectrice rappelle que ce sont des commissions étudiantes créées pour les étudiants.

Monsieur GAUTIER félicite le Crous Normandie au nom de tous les élus étudiants Bouge Ton Crous pour la mise en place dans un cadre réglementaire de la commission Culture ActionS.

La délibération sur les commissions consultatives est soumise au vote.

Elle est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 voix contre.

Délibération 5 : Délégation de pouvoirs au responsable de la direction de l'établissement et seuils de la gestion budgétaire comptable publique

Cette délibération est présentée par Monsieur HAY.

Monsieur HAY explique que le conseil d'administration du Crous Normandie, selon la réglementation, peut déléguer des pouvoirs à la directrice générale, ceci afin de favoriser la réactivité et une souplesse du Crous dans la gestion du quotidien avec notamment l'attribution des marchés au regard du plafond, le droit d'estimer en justice, autoriser les transactions à hauteur de 50 000 € HT, se prononcer sur la politique de tarification des prestations et produits pour la restauration et l'hébergement.

La directrice générale bénéficiera d'une délégation conformément au tableau communiqué dans le corps de la délibération. Ce tableau, conforme au décret GBCP, comporte des recettes et des dépenses telles que notamment :

- Les conventions et les contrats jusqu'à 500 000 € HT pour recevoir des recettes
- L'acceptation des dons et legs jusqu'à 50 000 € HT
- La vente d'objets mobiliers jusqu'à 5 000 € HT
- Les marchés de travaux, de fournitures et de services jusqu'à 5 538 000 € HT

Toutes les opérations de travaux à venir notamment au niveau de l'hébergement demandent une grande réactivité.

Dans le cadre de cette délégation de pouvoirs, la directrice générale du Crous Normandie pourra par arrêté déléguer sa signature à certains agents de catégorie A ou B de l'établissement.

Monsieur JOUIN GUÉRARD interroge la directrice générale sur la possibilité pour le responsable de l'établissement de créer de nouveaux tarifs de restauration dans la limite de 5% de variation.

Madame LE NOAN répond que cette possibilité concerne principalement des prix négociés pour des prestations exceptionnelles demandées par les universités ou des partenaires externes.

Monsieur EL ALLAM souhaite savoir si la suppression des prestations exceptionnelles, recommandée par les représentants du personnel lors du dernier F3SCT, est en cours de réflexion par la direction.

Madame LE NOAN répond que le sujet a été discuté avec les chefs de cuisine. Ils veulent en majorité conserver cette souplesse car les prestations exceptionnelles leur permettent de montrer leur savoir-faire et valoriser leurs compétences auprès des partenaires.

La délibération sur la délégation de pouvoirs au responsable de la direction de l'établissement et seuils de la gestion budgétaire comptable publique est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Délibération 6 : Compte financier 2025 et rapport de présentation de l'ordonnateur

Cette délibération est présentée par Madame Florence OLIVIER, agent comptable du Crous Normandie et Madame Françoise DUBOS, Directrice des affaires financières.

Madame OLIVIER rappelle que le Crous est un établissement public qui fonctionne suivant les règles de la comptabilité publique en mode GBCP (Gestion Budgétaire Comptable Public). La comptabilité budgétaire est tenue par l'ordonnateur en mode encaissement et décaissement alors que la comptabilité générale est tenue par l'agent comptable en droits constatés (factures émises et reçues).

Le compte financier retrace l'exécution budgétaire de l'année civile écoulée soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Madame OLIVIER explique que l'agent comptable établit la liasse qui regroupe l'ensemble des documents chiffrés et l'annexe en coordination avec l'ordonnateur qui rédige le rapport de gestion annexé à la délibération.

Madame DUBOS présente l'exécution budgétaire 2025.

➤ **L'exécution budgétaire**

- Inflation moins marquée en 2025 mais qui reste importante sur les postes de dépenses de viabilisation, de denrées alimentaires et de frais d'entretien.
- Maintien du repas à 1 € pour les étudiants boursiers et les étudiants en situation de précarité.
- Augmentation du chiffre d'affaires en restauration et en hébergement due à une hausse de la fréquentation en restauration et à un taux d'occupation en hébergement meilleur qu'en 2024.
- Accompagnement de l'Etat pour la compensation du repas à 1 € et des mesures salariales pour les personnels du Crous Normandie.

Les encaissements représentent un montant de 78 016 235 € et les décaissements représentent un montant de 76 295 669 € soit un résultat budgétaire excédentaire de 1 720 565 €.

- **Les recettes** : elles augmentent de 5,67%. On constate un fort soutien de l'Etat car la subvention pour charge de service public (SCSP) a été abondée de 2 084 249 € par rapport à 2024 soit un montant total de 23 917 062 €. Cette subvention sert principalement à compenser les repas à 1 €, les besoins de financement en restauration, les mesures RH et les activités non marchandes du Crous. Les recettes en ressources propres représentent un montant de 47 987 573 €.

Les subventions pour financer les investissements concernent principalement des projets de réhabilitation. Exemple : réhabilitation de l'Hôtel des Gens de Mer au Havre ou réhabilitation du bâtiment Ango à Mont Saint Aignan.

- **Les dépenses** : Il y a 3 grandes enveloppes de dépense :
 - Les dépenses de personnel ont augmenté suite à une forte activité en restauration et en hébergement. La masse salariale représente un montant de 30 389 890 €.
 - Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 36 620 089 € : diminution des dépenses de viabilisation grâce au marché DAE et des loyers versés aux bailleurs sociaux (fin de baux) mais hausse des dépenses d'entretien pour maintenir en état les résidences.
 - Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9 285 691 € dont 5 166 786 € de subventions fléchées pour les différentes réhabilitations.

Sur ces ressources propres, le Crous Normandie a investi 3 471 931 € pour financer les travaux et maintenir la restauration.

Madame LE NOAN donne le bilan annuel des activités de restauration et d'hébergement.

Restauration : Le nombre de passage augmente chaque année. Les étudiants représentent 90% des passages. La hausse la plus importante constatée en 2025 est en restauration rapide notamment en cafétéria (1,6%). Cette évolution est surtout comptabilisée dans les quatre derniers mois de l'année de septembre à décembre. La moitié des passages annuels se concentre sur ces 4 mois. La fréquentation est homogène sur la semaine. Les repas à 1 € et les repas à 3,30 € représentent chacun 50% des repas. Le Crous va continuer à suivre l'évolution des repas étudiants pour mesurer l'efficacité sociale de la généralisation du repas à 1 €. L'offre végétarienne représentent un quart des repas servis à la demande des étudiants. 35% des achats alimentaires sont labellisés EGALIM (contre 24,5% en 2024). En 2025, le coût de revient d'un repas est d'environ 7€.

Hébergement : Il y a 9 549 logements pour 10 222 places. Les chambres confort sont les plus représentées (2 636) avec les studios (2 325) et les T1 (2 083). En 2025, le chiffre d'affaires a augmenté grâce à un taux d'occupation meilleur que les années précédentes. En moyenne, le coût d'un lit est de 3 512 €.

➤ L'exécution non budgétaire

- **Les opérations pour compte de tiers** : Madame OLIVIER explique que l'agent comptable gère aussi pour le compte du Crous l'attribution des bourses et aides spécifiques pour les étudiants. 13 millions d'euros de bourses sont versés aux étudiants (hors bourses MESRI gérées par le rectorat).

L'agent comptable est également chargé du recouvrement de la CVEC qui contribue à alimenter la trésorerie. Cette collecte qui concerne tous les étudiants de la Normandie se fait en année universitaire alors que les comptes sont arrêtés en année civile. La comptabilité fonctionne en année civile et l'année universitaire de septembre à août. Ainsi, deux collectes se chevauchent sur l'exercice 2025 : collecte 2024 – 2025, 6 741 794,03 € ont été versés aux établissements de l'enseignement supérieur et 7 096 538 € ont été encaissés pour le début de la collecte 2025 – 2026. Ce décalage dans le temps entre les collectes et les versements a un impact important sur la trésorerie de l'établissement.

- **Les stocks** : la valeur des stocks (denrées alimentaires, produits d'entretien et jetables en restauration et hébergement) a peu varié sur une année. On constate une augmentation de 7 595,61 € au 31 décembre 2025.
- **Les provisions** : le Crous a constitué des provisions importantes pour le compte épargne temps, pour les créances douteuses (loyers impayés des étudiants) et pour le plan pluriannuel de gros entretien à hauteur de 2 520 000 € suite à une recette exceptionnelle reçue par un bailleur social au titre des PRC d'Habitat 76. Cette provision servira à entretenir les résidences universitaires.
- **Les amortissements** : les biens inscrits à l'inventaire sont régulièrement amortis. En 2025, le montant des amortissements s'est élevé à 10 000 916,06 €. Ils sont en partie neutralisés à hauteur de 10 millions d'euros car les biens ont été acquis grâce aux subventions ce qui contrebalance le coût des amortissements. La charge pour 2025 est égale à 2 048 989,83 €.

➤ La soutenabilité des opérations

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2025 représente un montant de 25 528 018,49 €

Le résultat patrimonial se calcule en droits constatés en comparant les recettes et les dépenses. Le résultat patrimonial est un bénéfice de 1 977 012,65 €.

La capacité d'autofinancement (CAF) est de 5 881 532,31€. Madame OLIVIER explique que la CAF va servir, dans les années à venir, à investir au bénéfice des étudiants.

Le fonds de roulement, qui est calculé à partir de la CAF, intègre les écritures d'investissement. La variation du fonds de roulement est de 1 377 647 € sur l'exercice 2025. Le fonds de roulement total est de 13 623 224,51 €.

Une journée de fonctionnement représente 187 230 €. Le nombre de jours de fonds de roulement est de 73 jours. Le fonds de roulement n'est pas disponible dans sa totalité car il y a des provisions, des emprunts à rembourser, des cautionnements à rembourser et des opérations fléchées qui ont déjà fait l'objet d'un titre de recette qui seront utilisées en dépense l'année suivante. Le fonds de roulement mobilisable est de 7 232 233 € au 31 décembre 2025.

La parole est donnée à Monsieur Edouard JAYER, adjoint au contrôleur budgétaire régional, qui constate que le résultat budgétaire s'améliore car il est excédentaire. Il souligne que la trésorerie de 25,5 millions d'euros est déjà bien engagée notamment sur les dépenses CVEC et les bourses. La trésorerie disponible est donc moins élevée. Le plafond d'emploi est respecté. Le fonds de roulement est à un niveau correct. Il n'émet pas d'observation sur ce compte financier.

Monsieur EL ALLAM souhaite savoir si des groupes de travail sont prévus pour préparer la généralisation du repas à 1 €.

Madame LE NOAN répond que l'établissement mettra tout en œuvre pour préparer l'arrivée de la généralisation du repas à 1 € en mettant en place un cadre pour mesurer le temps d'attente devant les restaurants et des investissements pour le personnel. L'enjeu est d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions y compris pour les personnels.

Monsieur EL ALLAM fait une remarque sur le plafond des emplois qui devrait être révisé.

Madame LE NOAN répond qu'il sera augmenté suite au conseil d'administration du CNOUS.

La délibération sur le compte financier 2025 et rapport de présentation de l'ordonnateur est soumise au vote.

Elle est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

Délibération 7 : Evolution des tarifs hébergement

Cette délibération est présentée par Madame Cécile JUAN, Conseillère hébergement du Crous Normandie.

Conformément à la réglementation et à la circulaire de gestion locative nationale, il est proposé une augmentation égale à 1,04% des loyers nus à partir du 1^{er} septembre 2026. Les montants des charges et du complément mobilier ne sont pas réévalués cette année, ce qui limite la hausse globale à une moyenne d'environ 0,65 % du loyer total.

La parole est donnée à Madame Maëlle CARON, élue étudiante Union Pirate, qui procède à la lecture d'une déclaration. Elle alerte sur la précarité étudiante qui est grandissante avec des chiffres alarmants.

Madame Jeslyne SARAVANABAVANANTHAN souhaite savoir si le fait de voter contre cette augmentation de loyers aura un réel impact sur la capacité du Crous à accomplir ses missions.

Madame LE NOAN répond que la moyenne est de 2,45 € d'augmentation par mois. Elle rappelle également qu'il s'agit seulement de la deuxième année d'augmentation et ceci, toujours dans un cadre réglementaire (indice de référence des loyers) afin de rester dans des tarifs modérés. Cette hausse s'accompagne d'une augmentation de l'APL. Le fait de voter contre n'empêchera pas la continuité de l'activité du Crous mais cela empêcherait d'améliorer les conditions d'accueil et d'entretien des logements.

Monsieur Matéo MARTIN, élu étudiant Union Etudiante, alerte sur les aides au logement qui vont être supprimées pour les étudiants étrangers.

Madame LE NOAN répond que cette loi n'est pas encore votée mais confirme qu'il y aura bien un impact si la loi passe.

Monsieur EL ALLAM insiste sur le fait que cette augmentation mettrait vraiment la situation des étudiants étrangers en danger.

Madame LE NOAN évoque les différents dispositifs qui existent pour aider les étudiants (généralisation du repas à 1€, les services sociaux). Les charges n'ont pas été augmentées.

Madame CARON rappelle que la première cause d'abandon des études des étudiants est l'augmentation des charges.

La parole est donnée à Monsieur Jérôme JOUIN-GUÉRARD, qui souhaite exprimer son mécontentement face à cette augmentation. En tant qu'ancien étudiant et VPE de l'université de Caen Normandie, il ne comprend pas cette mesure qui aggraverait la précarité étudiante.

La délibération sur l'évolution des tarifs hébergement est soumise au vote.

Elle est adoptée à la majorité avec 17 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention.

Délibération 8 : Evolution des tarifs courts séjours

Cette délibération est présentée par Madame Cécile JUAN.

Le Crous propose une offre de courts séjours de moins d'un mois, notamment pendant la période de mai à mi-août pour laquelle un certain nombre de logements sont libérés.

Les tarifs actuels, variables selon la résidence et le type de logement, rendent l'offre peu lisible et peuvent s'avérer insuffisants pour couvrir certains frais fixes prévus dans les conditions générales de vente.

Les tarifs ont été revus, harmonisés et simplifiés pour l'ensemble du territoire normand. Les tarifs des nuitées sont traités comme des tarifs hôteliers en intégrant des éléments prévus dans les conditions générales de vente (CGV) comme des serviettes par exemple.

La délibération sur l'évolution des tarifs courts séjours est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Délibération 9 : Evolution des tarifs des prestations annexes et autres tarifs en hébergement

Cette délibération est présentée par Madame Cécile JUAN.

La grille des tarifs des prestations annexes et autres tarifs hébergement a été actualisée car les tarifs n'avaient pas été révisés depuis 2019 afin de tenir compte de l'évolution des coûts d'exploitation. Elle inclut également une harmonisation des tarifs des laveries sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'ajout de frais accessoires à l'indemnité d'occupation, liés au traitement spécifique des dossiers des occupants sans droit ni titre. Les factures sont traitées manuellement tous les mois et mobilisent plusieurs services.

Monsieur Zachary GAUTIER, élu étudiant Bouge Ton Crous, souhaite savoir pourquoi certains parkings sont payants pour les étudiants.

Madame JUAN répond qu'il s'agit de parkings en sous-sol, sécurisés à l'intérieur des résidences et qu'il n'y a pas eu de révision des tarifs. Il s'agit d'une prestation supplémentaire à la marge.

La délibération sur l'évolution des tarifs des prestations annexes et autres tarifs en hébergement est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Délibération 10 : Autorisation de transfert de propriété dans le patrimoine de l'Etat de la résidence Bougainville au Havre

Cette délibération est présentée par Monsieur Christian HAY.

La convention de location entre le Crous et l'office HLM ALCEANE signée en 1988 est arrivée à échéance comme le bail emphytéotique le 10 avril 2026. Le bâtiment va intégrer le patrimoine de l'Etat qui le confiera en gestion au Crous dans le cadre d'une convention d'utilisation. Il n'y aura plus de redevance à payer excepté l'entretien et la maintenance du bâtiment sur les ressources propres.

Un remboursement du solde de participation pour couverture du renouvellement des composants (PCRC) au profit du Crous se réalisera en 2026. Les PCRC sont inclus dans les redevances que le Crous verse aux bailleurs sociaux. Le reliquat non consommé est remboursé à la fin de la convention.

La délibération sur l'autorisation de transfert de propriété dans le patrimoine de l'Etat de la résidence Bougainville au Havre est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Délibération 11 : Règlement intérieur actualisé des résidences universitaires, conditions générales de réservation et de vente pour les séjours de moins d'un mois et présentation des documents de gestion locative nationaux

Cette délibération est présentée également par Madame Cécile JUAN.

Les documents de gestion locative 2026, à portée nationale, composant pour partie le dossier locatif étudiant (modalités de gestion locative, décision d'admission et acte de cautionnement) sont présentés pour information.

Le règlement intérieur des résidences actualisé ainsi que les conditions générales de réservation et de vente pour les séjours de moins d'un mois doivent faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration en vue de leur application au 1^{er} septembre 2026. Le règlement intérieur fait notamment l'objet d'une révision avec un renforcement des actions contre les violences et les discriminations.

Monsieur EL ALLAM demande si la présence de caméras dans les cuisines communes est toujours d'actualité car pour lui ce n'est pas réglementaire.

Madame JUAN répond que le règlement intérieur évoque une possibilité et non une obligation de mettre des caméras dans les lieux communs. Elle s'est également renseignée sur la procédure de déclaration et informe que les caméras doivent être déclarées à la préfecture et à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Monsieur EL ALLAM précise que les caméras doivent être installées dans les accès et les halls mais pas dans les cuisines communes qui reçoivent le public.

Madame JUAN souligne que toutes les caméras du Crous sont déclarées à la CNIL qui n'a pas fait de retour négatif.

Madame la rectrice rejoint les propos de Monsieur EL ALLAM sur l'installation de caméras uniquement dans des lieux de passage pour éviter une atteinte à la vie privée. Elle rappelle que le plus important dans une cuisine est le dispositif de sécurité incendie.

Madame LE NOAN explique que seules certaines résidences rouennaises sont concernées suite à des départs de feu qui ont eu lieu antérieurement. Le Crous a mis en place un système de veille renforcée (PSSI plus performant) qui permettrait de déplacer les caméras dans des lieux plus propices à la mise en place de ce dispositif.

Monsieur Stéphane LESUEUR, représentant des personnels CGT, intervient pour expliquer que les caméras ont été utiles lors des dégradations et des agressions.

Monsieur HAY souligne que le Crous respecte le cadre légal car tous les critères sont réunis (préfecture et usagers prévenus).

Madame la rectrice rappelle qu'il faut bien dissocier la sécurité incendie soumise à des règles bien spécifiques et la vidéosurveillance.

La délibération sur règlement intérieur actualisé des résidences universitaires, conditions générales de réservation et de vente pour les séjours de moins d'un mois et présentation des documents de gestion locative nationaux est soumise au vote.

Elle est adoptée à la majorité avec 17 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.

Délibération 12 : Projet CVEC : aménagement d'un nouvel espace de détente et de bien-être

- La Capsule

Cette délibération est présentée par Monsieur Alban PHILIPPE.

Monsieur PHILIPPE présente le projet de création d'un nouvel espace ouvert aux étudiants à la Soucoupe à Mont Saint Aignan sous le nom de "La Capsule". Il s'agit d'un espace de détente, de bien-être et d'animation comme la Bulle sur le campus 1. Ce projet fait suite à une forte demande des étudiants d'avoir accès à un nouvel espace de vie. Il a été mené en lien avec le service communication, les étudiants référents sur les sites et les représentants étudiants lors des commissions CVEC. Le projet est présenté pour un montant de 55 000 € avec une marge de 10% dans le montant prévisionnel.

Monsieur Sébastien HAAS, Directeur de la communication et de l'action culturelle, précise que ce lieu n'est pas voué à être un lieu de restauration mais il sera ouvert aux horaires du repas. Ce sera un lieu supplémentaire d'attente avant que les étudiants aillent déjeuner.

Monsieur LESUEUR alerte sur le poids du mobilier qui peut être une charge supplémentaire pour les agents de service.

Monsieur HAAS répond que l'entretien de l'espace sera géré par des contrats étudiants pour ne pas surcharger les équipes de restauration. Le projet a une capacité d'accueil de 160 personnes mais avec le mobilier il sera réduit à 80 personnes.

Monsieur VASSEAU félicite le Crous pour ce nouveau projet car ces espaces sont bénéfiques pour les étudiants qui ont besoin de calme ou pour rompre l'isolement social. Il souhaite savoir si la marge de 10% non utilisée sera réaffectée dans le budget du Crous ou utilisée pour améliorer l'espace.

Monsieur HAAS répond que cette marge permet de donner une souplesse par rapport au devis.

Monsieur PHILIPPE souligne que cet argent reste dans la CVEC destinée aux étudiants et permet de compléter le projet pour se prémunir de certaines augmentations imprévues.

La délibération sur le projet CVEC : aménagement d'un nouvel espace de détente et de bien-être - La Capsule est soumise au vote.

Elle est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 6 abstentions.

Délibération 13 : Projet CVEC : création d'un espace d'accueil et de convivialité – résidence Panorama

Cette délibération est présentée par Monsieur Alban PHILIPPE.

Il s'agit de créer un nouvel espace d'accueil et de convivialité dans le hall du bâtiment Thomas Corneille à Mont Saint Aignan. Le projet a été conçu en lien avec les étudiants référents du site. Ce lieu est prévu pour les étudiants logés dans la résidence et inclut des services comme une laverie, une salle multi-activités et le bureau des étudiants référents. Il est également prévu de mettre du mobilier sur-mesure, un écran dynamique pour informer les étudiants, des bornes de rechargement sur table et de la végétation sur les murs. Le montant est de 84 870,80 € avec une marge de 10% dans le montant prévisionnel.

La délibération sur le projet CVEC : création d'un espace d'accueil et de convivialité – résidence Panorama est soumise au vote.

Elle est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention.

Délibération 14 : Remise gracieuse pour un étudiant

Cette délibération est présentée par Monsieur Alban PHILIPPE.

Il s'agit d'une demande de remise gracieuse d'un étudiant en difficulté sociale et administrative ayant entraîné des loyers impayés d'un montant de 1 433,11 €.

La délibération sur la remise gracieuse pour un étudiant est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

IV – INFORMATIONS

➤ Compte rendu des conventions signées depuis le 17 décembre 2025

Monsieur HAY indique que dans le cadre de la délégation donnée à la directrice générale, 17 conventions et avenants ont été signés depuis le dernier conseil d'administration du 17 décembre 2025.

➤ Compte rendu des marchés attribués depuis le 17 décembre 2025

Monsieur HAY informe qu'il y a deux marchés de fourniture et de service et quatre marchés de travaux détaillés dans le tableau en annexe.

V – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

Madame la rectrice clôt la séance à 12h50.

La rectrice de la région académique
Normandie

Rectrice de l'académie de Normandie

Chancelière des universités

Présidente du conseil d'administration
du Crous Normandie



Valérie CABUIL